



CONDITIONS GENERALES DE VENTE FORMATIONS ET ATELIERS PARTICULIERS

Article 1: OBJET

Les conditions générales de vente de services régissent les relations entre PLANTES ET SENS et ses clients particuliers. Toute inscription implique l'acceptation totale et sans réserve de ces conditions générales de vente. Celles-ci prévaudront sur toutes les autres conditions pouvant figurer sur tout autre document, sauf acceptation écrite de la direction de PLANTES ET SENS.

Article 2: PRESTATION FOURNIE

PLANTES ET SENS organise des actions de formation en phyto et aromathérapie à destination des particuliers sous forme de journées ou demi journées en présentiel. Dans le cadre de ses prestations de formation, PLANTES ET SENS est tenu à une obligation de moyen et non de résultat vis-à-vis de ses clients. De ce fait, PLANTES ET SENS met en œuvre dans un temps imparti des programmes et des cours, mais ne peut être tenue pour responsable de l'absence de progrès.

Article 3: PRIX DES PRESTATIONS

Le prix des prestations est disponible sur simple demande.

Le tarif comprend l'inscription et la formation. Les prix sont en euros et assujettis à TVA.

Les frais sont dus dans leur intégralité avant le démarrage de chaque formation.

Article 4: REGLEMENTS DES PRESTATIONS

Les formations sont à payer le jour de l'inscription en Euros par chèque, espèces, virement ou par Paypal.

Les inscriptions ne sont effectives qu'à réception du règlement total devant être effectif au plus tard 7 jours avant le début de l'action de formation.

Article 5: ANNULATION / ABSENCE / REPORT

- En cas d'annulation de la formation par le client, obligatoirement par lettre recommandée avec accusé de réception, plus de 7 jours ouvrables avant son démarrage, PLANTES ET SENS ne facturera aucun frais d'annulation.

Si l'annulation intervient moins de 7 jours ouvrables avant le démarrage de la formation, obligatoirement par lettre recommandée avec accusé de réception, les frais d'annulation seront égaux à 30% du prix TTC de la formation.

- Toute formation commencée est due dans son intégralité.



- Les absences et les retards ne peuvent être une cause de remboursement ou de report de formation.
- Tout manquement d'un stagiaire au code de bonne conduite et aux règles de politesse pourra entraîner son exclusion temporaire ou définitive sans qu'aucun remboursement n'intervienne.
- Afin d'assurer un bon niveau de qualité de formation et dans le cas où le nombre de participants ne serait pas suffisant pour assurer un bon déroulement des cours, PLANTES ET SENS se réserve le droit de modifier ou d'annuler les dates de formation. Le client en sera informé dans un délai de 72h avant le début de la formation et aura le choix d'un report ou d'un remboursement des sommes versées.
- PLANTES ET SENS ne pourra être tenu responsable et ne procédera pas à un remboursement à l'égard de ses clients en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement fortuit ou de force majeure. Sont ici considérés comme cas fortuit ou de force majeure, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence: la maladie ou l'accident d'un intervenant ou d'un responsable pédagogique, les grèves ou conflits sociaux externes à PLANTES ET SENS, les désastres naturels, les incendies, l'interruption des télécommunications, de l'approvisionnement en énergie, ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de PLANTES ET SENS.

PLANTES ET SENS fera le nécessaire pour reporter la session ayant été annulée pour les motifs cités ci-dessus.

Article 6: MATERIEL PEDAGOGIQUE – PROPRIETE INTELLECTUELLE

L'ensemble des fiches de présentation, contenus et supports pédagogiques, utilisés par PLANTES ET SENS pour assurer les formations ou remis au client, constituent des œuvres originales et à ce titre sont protégés par la propriété intellectuelle. Le client s'interdit d'utiliser, transmettre, reproduire, exploiter ou transformer, tout ou partie de ces documents, sans un accord écrit de PLANTES ET SENS.

Cette interdiction porte sur toute utilisation faite par le client en vue de l'organisation ou l'animation de formations.

Le responsable pédagogique se réserve le droit de modifier le contenu des programmes en fonction de l'actualité, du niveau des participants ou de la dynamique du groupe.

Article 7: OBLIGATION DE NON SOLlicitation DU PERSONNEL

Le client s'engage à ne pas débaucher ou embaucher les formateurs de PLANTES ET SENS pendant les deux années civiles qui suivront la cessation des relations contractuelles. Toute infraction constatée entraînera le paiement automatique et forfaitaire, par formateur, de 15 000 euros (quinze mille euros), à titre de réparation pour les dommages causés à PLANTES ET SENS.

Article 8: NOTIFICATIONS SUR LA PROTECTION INFORMATIQUE ET LIBERTES

Le client s'engage à transmettre des données à caractère personnel le concernant qui seront collectées et traitées à des fins de suivi de la validation de la formation et d'amélioration de l'offre PLANTES ET SENS.

Les informations personnelles remises à PLANTES ET SENS seront exclusivement destinées à la société.

Elles ne seront pas cédées à un tiers. Le client peut exercer son droit d'accès, de rectification et d'opposition conformément aux dispositions de la loi du 6 janvier 1978.



Article 9: RESPONSABILITES

Le client est responsable des dommages qu'il provoque et doit supporter les conséquences dommageables de ses fautes dans les conditions de droit commun de la responsabilité civile. La loi du 4 juillet 1990 fait obligation au client de respecter le règlement intérieur qui lui est applicable et affiché dans l'établissement. PLANTES ET SENS décline toute responsabilité en cas de perte, de vol, ou d'endommagement des effets personnels des stagiaires dans ses locaux.

PLANTES ET SENS déclare être titulaire d'une police d'assurance civile professionnelle garantissant toutes les conséquences pouvant résulter directement de ses activités professionnelles.

Article 10: NOTIFICATION SUR LE DROIT A L'IMAGE

Nous informons le client que des photographies et/ou vidéos peuvent être faites des participants durant les cours ou sessions organisées. Celles-ci pourront être utilisées, diffusées et exploitées par voie de reproduction de représentation, sur tous les supports et moyens de communication visant à illustrer les prestations PLANTES ET SENS et à promouvoir ses services. Nous nous engageons à préserver l'anonymat des participants.

Merci de nous informer si vous ne souhaitez pas être photographié ou enregistré.

Article 12: LITIGES

Les éventuelles réclamations devront être adressées à PLANTES ET SENS par courrier recommandé avec accusé de réception avant délai maximum d'un mois après la fin de la formation.

Les conditions générales détaillées dans le présent document sont régies par le droit français.

En cas de litige et après tentatives de recherche d'une solution amiable, compétence expresse est attribuée au Tribunal de Grande Instance de Auch.